Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND (arrivée à 18h10), Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18h55 ; départ à 19h30 et retour à 19h45), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18h30), Josiane REGUER, Joël LE DROUGMAGUET, Gisèle LE GUILLOUZER, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Omar ABDELMOUMENE, procuration à Marcel LE BOZEC
Nathalie LE DILAVREC, procuration à Gaëlle URVOAS jusqu'à 18h55 et de 19h30 à 19h45

Absent.e.s
Michel BENOIT

Secrétaire de séance : Hervé LE BONNIEC est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 25.07.12. (7.1)
Date de convocation : 14 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 14 novembre 2025

Objet : Ouvertures dominicales 2026

Monsieur le Maire rappelle la loi du 06 août 2015 qui a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires en portant le nombre de dimanches d'ouverture possible de 5 à 12. Toutefois, la liste des dimanches d'ouverture doit désormais être arrêtée par les communes avant le 31 décembre de chaque année.
Il en résulte que si des ouvertures dominicales de commerce de détail en 2025 sont prévues, la liste des dimanches concernés devra être arrêtée par le maire, après avis du Conseil Municipal, avant le 31 décembre 2024.

Au-delà de cinq dimanches par an, il est en outre nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'EPCI dont la Commune est membre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_12-DE

VU le code du travail et notamment l'article L3132-26 ;
Vu la, loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU les différentes demandes reçues des commerçants kénanais.

Avec deux voix pour : Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER.
Avec douze voix contre : Olivier HOUZET, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Hannah ISSERMANN, Hélène LE QUEAU, Nathalie LE DILAVREC, Christian DAGORN, Joël LE DROUGMAGUET, Erik JACOB, Nolwenn BRIAND.

- **Refusent** les ouvertures les dimanches 11 janvier, 28 juin, 01-08-15-22 novembre 2026

Avec cinq voix pour : Marcel LE BOZEC, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER.
Avec neuf voix contre : Olivier HOUZET, Gaëlle URVOAS, Hannah ISSERMANN, Hélène LE QUEAU, Nathalie LE DILAVREC, Christian DAGORN, Joël LE DROUGMAGUET, Erik JACOB, Nolwenn BRIAND.

- **REFUSENT** les ouvertures le dimanche 29 novembre 2026.

Avec cinq voix pour : Marcel LE BOZEC, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER.
Avec neuf voix contre : Olivier HOUZET, Gaëlle URVOAS, Hannah ISSERMANN, Hélène LE QUEAU, Nathalie LE DILAVREC, Christian DAGORN, Joël LE DROUGMAGUET, Erik JACOB, Nolwenn BRIAND.

- **REFUSENT** les ouvertures le dimanche 13 décembre 2026.

Avec sept voix pour : Olivier HOUZET, Marcel LE BOZEC, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Hannah ISSERMANN, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER.
Avec sept voix contre : Gaëlle URVOAS, Hélène LE QUEAU, Nathalie LE DILAVREC, Christian DAGORN, Joël LE DROUGMAGUET, Erik JACOB, Nolwenn BRIAND.

- **ACCEPTENT** les ouvertures le dimanche 20 décembre 2026 pour les commerces référencés sous les codes APE suivants :

Code A.P.E. 47.71Z : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé

Code APE 47.64Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_12-DE

Code APE 47.61Z : Commerce de détail de livres en magasin spécialisé.

Code APE 47.59B : Commerce de détail d'autres équipements du foyer.

Code APE 47.43Z : Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé.

Code APE 47.54 Z – Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé.

Code APE 4721Z - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé.

Code APE 4722Z – Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé.

Code APE 4711B - Commerce d'alimentation générale.

Code APE 4781Z - Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés.

Avec six voix pour : Olivier HOUZET, Marcel LE BOZEC, Hervé LE BONNIEC, Omar ABDELMOUMENE, Josiane REGUER, Gisèle LE GUILLOUZER.
Avec huit voix contre : Gaëlle URVOAS, Hannah ISSERMANN, Hélène LE QUEAU, Nathalie LE DILAVREC, Christian DAGORN, Joël LE DROUGMAGUET, Erik JACOB, Nolwenn BRIAND.

- **REFUSENT** les ouvertures le dimanche 27 décembre 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET

MAIRIE de SAINT-QUAY-PERROS (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Hervé LE BONNIEC